



Alberta Veterinary Laboratories Ltée

411 – 19 Street, S. E.
Calgary (Alberta) Canada
T2E 6J7
1-403-456-2245

Fiche signalétique

Peroxyde d'hydrogène 3 % USP

N° de document M-D6-AVL17

Section I – Identification du produit et de la société

Synonyme: S/O

N° de CAS: 7722-84-1

Poids moléculaire : 34.015g/mol

Formule chimique : H₂O₂

Code de produit : PXD

Identification de la société : Alberta Veterinary Laboratories Ltd.
411 – 19 Street, S. E.

Calgary (Alberta) Canada
T2E 6J7

Pour information, composez : 1 403 456-2245
En cas d'urgence, composez : 1 613 996-6666 (CANUTEC)
1 800 463-5060 OU
1 418 656-8090 (Centre antipoison)

Section II – Identification des dangers

Effets aigus possibles sur la santé :

Très dangereux lors d'un contact avec la peau (irritation) or les yeux (irritation). Dangereux lors du contact avec la peau (corrosion) ou avec les yeux (corrosion) ou de l'ingestion. Légèrement dangereux lors de l'inhalation (sensibilité aux poumons). La forme liquide ou en vaporisation risque d'endommager les tissus ou les muqueuses des yeux, de la bouche et des voies respiratoires. Un contact avec la peau risque de causer des brûlures.

L'inhalation d'un embrun de vaporisation risque de causer une importante irritation des voies respiratoires, caractérisée par de la toux, de l'étouffement et de l'essoufflement. Une exposition prolongée risque de mener à des brûlures cutanées et de l'ulcération. Une surexposition par inhalation risque de causer de l'irritation respiratoire. Une inflammation de l'œil est caractérisée par de la rougeur, des larmoiements et de la démangeaison. Une inflammation cutanée est caractérisée par de la démangeaison, de la peau sèche, de la rougeur ou parfois des vésications.

Effets chroniques possibles sur la santé :

EFFETS CANCÉROGÈNES : Non disponible.

EFFETS MUTAGÈNES : Non disponible.

EFFETS TÉRATOGENES : Non disponible.

TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT: Non disponible.

La substance est toxique pour les poumons et les muqueuses. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut être nocive à certains organes donnés.



Danger

Pictogramme – produit dangereux GHS05

Annotation	Danger
Énoncé du danger	H314 Cause de graves brûlures cutanées des dommages aux yeux. H318 - Cause de graves dommages aux yeux.
Énoncé des précautions	P264 – Bien laver la peau exposée après la manipulation. P280 – Porter des gants de protection et des lunettes de protection. P302+P352 – SUR LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et du savon P305+P351+P338 – Dans les yeux: Rincer à l'eau avec soin pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes, lorsqu'il y en a et qu'elles sont faciles à enlever et continuer à rincer. P310 – Contacter immédiatement le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P332+P313 – Lors d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux. P362 – Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.
Entreposage	P405 Conserver dans un endroit verrouillé.
Élimination	P501 Éliminer le contenant et le contenu d'après la réglementation locale ou nationale.

Section III – Ingrédients (composition/renseignements)

Nom de l'ingrédient	Formule chimique	N° de CAS	% en poids
Peroxyde d'hydrogène	H ₂ O ₂	7722-84-1	3 %
Eau	H ₂ O	7732-18-5	97 %

Données toxicologiques sur l'ingrédient : Peroxyde d'hydrogène: ORAL (DL50) : aigu : 2000 mg/kg [souris]. CUTANÉ (DL50) : aigu : 4060 mg/kg [rat]. 2000 mg/kg [porc]. VAPEUR (CL50) : aigu : 2000 mg/m 4 heures [rat]

Section IV – Premiers soins

Description des mesures de premiers soins

Général	En cas de doute, ou si les symptômes persistent, demander une aide médicale immédiatement. N'administrer aucune substance par voie orale à une personne inconsciente.
Inhalation	Amener la personne à l'air frais, maintenez le patient au frais et au repos. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de perte de conscience, placer en position latérale de sécurité et demander une aide médicale. Ne rien donner par la bouche.
Inhalation importante	Transporter la personne dans un endroit sécuritaire le plus rapidement possible. Relâcher les vêtements serrés comme les collets, les cravates, ceinture ou manches. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la victime ne

respire pas, donner le bouche-à-bouche. MISE EN GARDE : Il peut être dangereux pour l'intervenant qui effectue le bouche-à-bouche lorsque la substance inhalée est toxique, infectieuse ou corrosive. Obtenir immédiatement une aide médicale.

Contact avec les yeux Irriguer généreusement avec de l'eau fraîche pendant au moins 15 minutes, en maintenant la paupière ouverte et obtenir immédiatement une aide médicale. L'eau utilisée peut être froide.

Contact avec la peau Retirer les vêtements contaminés. Bien laver la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant pour la peau reconnu.

Contact important avec la peau Nettoyer avec un savon désinfectant et couvrir la région contaminée avec une crème antibactérienne. Obtenir immédiatement une aide médicale.

Ingestion Si ingéré, **NE PAS** faire vomir et obtenir immédiatement une aide médicale

Principaux symptômes et effets, aigus et à retardement

Généraux Inhalation de vapeur ou de brume qui irrite le nez et la gorge. Irritant pour les yeux de façon minimale et légèrement irritant pour la peau.

Yeux Cause de sérieux dommages aux yeux

Peau Cause des brûlures graves sur la peau et de sérieux dommages aux yeux.

Section V – Mesures de lutte contre les incendies

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction recommandé : Irriguer avec de l'eau par vaporisation ou nébulisation

Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange

Danger lors de la décomposition : Oxygène qui amplifie la combustion.

Ne pas respirer le nuage, les vapeurs ou le jet de vaporisation.

Conseils pour les pompiers

Les pompiers devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) à pression positive, ainsi qu'une tenue intégrale de combat d'incendie.

Risque d'incendie en présence de diverses substances : matériaux combustibles

Risque d'explosion en présence de diverses substances :

Légèrement explosif en présence de flammes vives et d'étincelles, de chaleur, de matériaux biologiques, de métaux, d'acides.

Section VI – Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Enfiler l'équipement de protection personnelle approprié (voir section 8)

Léger déversement

Diluer avec de l'eau et ramasser à la vadrouille, ou absorber avec un matériau inerte asséchant et le placer dans le contenant approprié.

Déversement important

Liquide corrosif. Matériel oxydant. Arrêter la fuite sécuritairement. Absorber avec de la terre ou du sable sec, ou autre matériau. Ne pas mettre d'eau dans le contenant. Éviter tout contact avec des matériaux combustibles (bois, papier, huile, vêtement, etc.) Garder la substance humide au moyen d'un jet d'eau. Ne pas

toucher le produit déversé. Utiliser un rideau mouillé d'eau pour diriger les vapeurs. Empêcher le produit d'entrer dans les égouts, les sous-sols et des endroits restreints. Faire une digue, au besoin, avertir les autorités si le liquide entre s'infiltrer dans les égouts ou l'eau publique.

Section VII – Manutention et entreposage

Précautions pour une manutention sécuritaire

Précautions pour une manutention sécuritaire	Se laver les mains et les autres régions exposées avec de l'eau et un savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Fournir une bonne ventilation dans le secteur de la transformation pour éviter la formation de vapeur.
Mesures d'hygiène	Bien laver les régions exposées après la manipulation.

Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Conserver uniquement dans le contenant original et dans un endroit à part, frais et bien isolé des matériaux incompatibles et combustibles. Garder le contenant fermé entre les utilisations.
Produits incompatibles	Bases fortes. Agents réducteurs forts. Métaux. Matériaux combustibles.
Matériaux incompatibles	Sources de flammes. Lumière directe du soleil.

Section VIII – Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Voies respiratoires	Si le travailleur est exposé à des concentrations plus élevées que la limite, il doit y avoir une utilisation d'un respirateur approprié certifié.
Yeux	Lunettes protectrices, si désirées.
Peau	Gants et bottes en caoutchouc ou en vinyle
Mesure d'ingénierie	Fournir une ventilation adéquate. Dans la mesure du possible, la ventilation doit être un bon système d'évacuation local ventilé. Si cela ne suffit pas pour maintenir une concentration en particules ou en vapeur sous le seuil d'exposition occupationnel acceptable, il faut porter de l'équipement de protection respiratoire adéquat.
Autres pratiques professionnelles	Adopter de bonnes habitudes d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou aller à la toilette. Retirer rapidement les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

Section IX – Caractéristiques physiques et propriétés chimiques

État physique et apparence : Liquide.
Odeur : Sans odeur.
Goût : Légèrement acide. Sûr.
Couleur : incolore.
pH (1 % sol./eau) : Non disponible
Point d'ébullition : 108 °C (226,4 °F)
Point de fusion : -33 °C (-27,4 °F)
Température critique : Non disponible.
Densité : 1,1 (eau = 1)
Pression de la vapeur : 3,1 kPa (@ 20 °C)
Densité de la vapeur : 1,1 (Air = 1)
Volatilité: Non disponible.

Seuil d'odeur : Non disponible.

Coeff. distr. Eau/huile : Non disponible.

Propriété de dispersion : Voir Solubilité dans l'eau, oxyde de diéthyle.

Solubilité: Se dissout facilement dans l'eau. Soluble dans l'oxyde de diéthyle.

Section X – Stabilité et réactivité

Réactivité	Il ne se produit aucune polymérisation dangereuse.
Stabilité chimique	Stable en circonstance habituelle.
Réactions dangereuses possibles	Aucune donnée disponible.
Conditions à éviter	Chaleur extrême et contamination. Lumière directe du soleil
Matériaux incompatibles	Agents réducteurs, matériaux combustibles. Bases fortes. Métaux
Décomposition dangereuse du produit	Oxygène, car il alimente la combustion.

Section XI – Données toxicologiques

Voies d'entrée

Absorbé par la peau. Contact oculaire.

Toxicité animale

Toxicité orale aiguë (DL50) : 6667 mg/kg (Souris) (Valeur calculée d'après le mélange). Toxicité

dermique aiguë (DL50) : 6667 mg/kg (porc) (Valeur calculée d'après le mélange).

Effet chronique chez l'humain

EFFETS CARCINOGENES : Classés A3 (éprouvés chez les animaux.) par l'ACGIH [Peroxyde d'hydrogène]. Classés 3 (sans classification chez l'humain.) par l'IARC [Peroxyde d'hydrogène]. EFFETS

MUTAGENES : Mutagène pour les cellules somatiques des mammifères. [Peroxyde d'hydrogène].

Mutagène pour les bactéries ou des levures. [Peroxyde d'hydrogène].

Contient des matériaux risquant de causer des dommages aux organes suivant : sang, voies respiratoires supérieures, peau, yeux, système nerveux central (SNC).

Autres effets toxiques chez l'humain :

Très dangereux lorsqu'en contact avec la peau (irritant). Dangereux lorsqu'en contact avec la peau (corrosif), avec les yeux (corrosive), lors de l'ingestion, de l'inhalation (corrosif dans les poumons).

Remarque particulière concernant la toxicité animale

Non disponible.

Remarque particulière concernant les effets chroniques chez l'humain

Risque de causer le cancer et peut affecter le matériel génétique selon les données chez les animaux.

Peut être oncogène. (Peroxyde d'hydrogène)

Remarque particulière concernant les autres effets toxiques chez l'humain

Effets aigus possibles sur la santé : Peau : Cause une grave irritation sur la peau et possiblement des brûlures. Une absorption par la peau risque d'affecter le comportement ou le système nerveux central (tremblement, ataxie et convulsion), la respiration (dyspnée, embolie pulmonaire) et le cerveau. Yeux : Cause de graves irritations, une nébulisation superficielle, de l'œdème cornéen et risque de causer des brûlures. Inhalation : Cause de l'irritation dans l'appareil respiratoire avec de la toux et des larmoiements. Peut provoquer des brûlures chimiques dans les voies respiratoires. Risque d'affecter le comportement ou le système nerveux central (insomnie, maux de tête, ataxie, tremblements nerveux avec engourdissement aux extrémités) et peut causer de l'ulcération dans les muqueuses nasales, ainsi que de la pneumonie chimique, une perte de conscience, voire la mort. À concentration élevée, les effets respiratoires peuvent comprendre des dommages aigus aux poumons et un œdème pulmonaire à retardement. Peut affecter le sang, Ingestion : Cause une irritation de l'appareil gastro-intestinal avec de la nausée, des vomissements, une hypermobilité et de la diarrhée. Cause des brûlures à l'appareil gastro-intestinal. Risque d'affecter le système cardiovasculaire et causer un affaissement et des dommages vasculaires. Risque d'affecter le sang (changement dans le décompte leucocytaire, les globules rouges pigmentés et nucléés). Risque de provoquer de la difficulté à avaler, une distension abdominale et une possible inflammation cérébrale. Risque d'affecter le comportement ou le système nerveux central (tétanie, excitation). Effets chroniques possibles sur la santé : Un contact prolongé ou répété avec la peau risque de provoquer une dermatite. Un contact répété risque également de provoquer des dommages cornéens. Une ingestion prolongée ou répétée risque d'affecter le métabolisme (perte de poids). Une inhalation prolongée ou répétée risque d'affecter la respiration et le sang (peroxyde d'hydrogène)

Section XII – Données écologiques

Toxicité Aucune information supplémentaire pour ce produit.
écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 h CL50 poisson, mg/L	48 h CE50 crustacés mg/L	ErC50 algues Mg/L
Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	22,00 <i>Oncorhynchus mykiss</i>	2,32 <i>Daphnia magna</i>	0,71 (72 h) <i>Microcystis pulverea</i>

Biodégradation du produit Risques possibles d'une dégradation dangereuse à court et à long terme

Toxicité du produit de la biodégradation Le produit de la dégradation est moins toxique que le comme tel

Autres renseignements Éviter de jeter dans la nature.

Section XIII – Considérations relatives à l'élimination

Recommandation pour l'élimination des déchets Les déchets doivent être éliminés de façon sécuritaire conformément à la réglementation fédérale, provinciale et locale en matière de contrôle environnemental

Écologie - déchets Éviter de jeter dans la nature.

Section XIV – Information relative au transport

Classification DOT	CLASSE 5.1: Matériel oxydant.
Identification	Peroxyde d'hydrogène, solution aqueuse UNNA: 2014 PG: II
Polluant marin	Non

Section XV – Information réglementaire

Sommaire du règlement	Les données réglementaires de la Section 15 ne sont pas exhaustives, Seuls les règlements sélectionnés y paraissent.									
Toxic Substance Control Act (TSCA)	Toutes les composantes de ce matériel sont listées ou exemptes du répertoire de la TSCA.									
Classification SIMDUT (Canada)	CLASSE C: Matériel oxydant. CLASSE E: Liquide corrosif. CLASSE F: matériel réactif dangereux									
Danger selon US EPA Tier II	Incendie : Non Libération soudaine de pression : Non Réactif : Non Immédiat (aigu) : Oui Avec délai (chronique): Non									
EPCRA 311/312 Produits chimiques	Aucun produit chimique n'atteint un niveau justifiant un rapport selon le présent statut.									
EPCRA 302 Extrêmement dangereux	Peroxyde d'hydrogène									
EPCRA 313 Produits chimiques toxiques	Aucun produit chimique n'atteint un niveau justifiant un rapport selon le présent statut.									
HMIS (É.-U.)	Risque sanitaire : 3 Risque d'incendie: 0 Réactivité : Protection personnelle :	<table border="1"><tr><td>Health</td><td>3</td></tr><tr><td>Fire</td><td>0</td></tr><tr><td>Reactivity</td><td>1</td></tr><tr><td>Personal Protection</td><td></td></tr></table>	Health	3	Fire	0	Reactivity	1	Personal Protection	
Health	3									
Fire	0									
Reactivity	1									
Personal Protection										
National Fire Protection Association (É.-U.)	Santé: 2 Inflammabilité : 0 Réactivité : 1 Risque particulier :									

Section XVI – Autre information

Numéro de FS : M-D6-AVL17

Date de création de la FS : 19 janvier 2017

Date de révision : S/O

Révision prévue : 19 janvier 2020

Les renseignements ci-dessus sont, à notre connaissance, justes et représentent les meilleurs renseignements que nous possédons pour le moment. Toutefois, nous ne garantissons aucune commercialité ou autre garantie, décrite ou sous-entendue, conformément à ces renseignements et nous ne sommes aucunement responsables des conséquences de son utilisation. Les utilisateurs devraient procéder à leurs propres recherches de façon à établir si le produit est adéquat pour l'utilisation prévue du produit. En aucun cas, Alberta Veterinary Laboratories n'est tenue responsable des éventuels réclamations, pertes ou dommages de tiers, de la perte de bénéfices ou de tout dommage spécial, indirect, accidentel, immatériel ou exemplaire, quelle que soit sa cause, même si Alberta Veterinary Laboratories a été avertie de la possibilité de tels dommages.

Le produit a été classifié selon les critères du Règlement sur les produits contrôlés et la présente FS renferme toute l'information requise aux termes de ce règlement.